EAFC
Grâce-Hollogne
Alleur

Buts de l'unité d'enseignement :

Habillement
Techniques d'exécution pour jupe et blouse

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement : "Habillement – techniques d'exécution"
- OU réussir le test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer, d'exploiter et de renforcer les savoirs et savoir-faire en vue d'acquérir des techniques d'exécution plus complexes pour la réalisation de vêtements de type jupe et blouse :

- d'expérimenter des tracés de patrons, de les décliner en différents modèles;
- de sélectionner des patrons de ligne et d'y apporter des modifications;
- de rédiger une fiche technique;
- de réaliser des vêtements en appliquant les différentes opérations appropriées aux modèles et finitions (ou détails personnalisés).

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Formation continue en habillement : Techniques d'exécution pour jupe et blouse".